

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 14 novembre 2024

Délibération :		<b>N° 2024-138</b>
En exercice :	23	<b>ÉCONOMIE</b>
Présents :	16	<b>Tarifs 2025 – Commerces sédentaires et usage non commercial</b>
Votants :	21	<b>Terrasses et trottoirs</b>
Abstention :	0	

L'AN DEUX-MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 5 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de La Flotte, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire.

Présents : (16)

Monsieur Jean-Paul Héraudeau, Maire, Madame Annie Bergeron, 2ème adjointe, Monsieur Lionel Le Corre, 3ème adjoint, Madame Armelle Lacombe, 4ème adjointe, Monsieur Loïc Sondag, 5ème adjoint, Madame Béatrice Constancin, Conseillère, Madame Valérie Sureau, Conseillère, Madame Véronique Bichon, Conseillère, Monsieur Hervé Boucher, Conseiller, Monsieur Bernard Tivenin, Conseiller, Monsieur Micakaël Mercier, Conseiller, Monsieur Alexandre Racaud, Conseiller, Monsieur Hugo Favreau, Conseiller, Monsieur Frédéric Boury, Conseiller, Monsieur Simon-Pierre Berthomès, Conseiller, Monsieur Patrick Salez, Conseiller

Absents excusés ayant donné procuration : (5)

Madame Céline Faillères, Conseillère, a donné pouvoir à Madame Armelle Lacombe  
Madame Véronique Perrain, Conseillère, a donné pouvoir à Monsieur Lionel Le Corre  
Monsieur Daniel Pinaud, Conseiller, a donné pouvoir à Monsieur Bernard Tivenin  
Madame Marie-France Dupeux, Conseillère, a donné pouvoir à Madame Annie Bergeron  
Madame Isabelle Masion-Tivenin, Conseillère, a donné pouvoir à Monsieur Patrick Salez

Absents : (2)

Madame Marie Gros, Conseillère, Madame Maryse Vanoost, Conseillère

Secrétaire de séance :

Monsieur Frédéric Boury, Conseiller.

**Rapport :**

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs pour 2025 à hauteur de 3% (permettant un alignement de l'augmentation communale à celle du Conseil Départemental), arrondis au dixième, par rapport à 2024, pour l'occupation du domaine public (terrasses et trottoirs), pour les commerces sédentaires et les occupations non commerciales.

**Délibération :**

Vu l'article L. 224-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-081, en date du 2 novembre 2023, fixant les tarifs 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2025 d'occupation du domaine public à usage commercial et non commercial ;

Entendu le rapport de présentation ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants décide :**

- **D'ADOPTER** les tarifs 2025 et ainsi la proposition d'augmentation afférente, tels que présentés dans le tableau ci-dessous, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

**Il est précisé que toute période commencée sera due en totalité.**

<b>1. Commerçants sédentaires de la commune</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Tarif au m2/ an</b>		
<b>* Trottoirs des rues piétonnes</b>		
Rues Charles Biret, de la Garde, Gustave Dechézeaux, Avenue de la Plage.	<b>40,20 €</b>	<b>41,40 €</b>
<b>* Trottoirs</b>		
Rues Général de Gaulle, du Marché.	<b>48,60 €</b>	<b>50,10 €</b>
<b>* Trottoirs, Terrasses</b>		
Rue Jean Henry Lainé, cours Félix Faure, Promenade de la mer, Promenade Truchy, cours Eugène Chauffour, square du 11 Novembre	<b>84,40 €</b>	<b>86,90 €</b>
<b>2. Occupation non commerciale du Domaine Public</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Tarif au m2 / an</b>		
Front de mer, promenade Truchy, Avenue de La Plage	<b>22,90 €</b>	<b>23,60 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Frédéric Boury



Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme le 14/11/2024  
Certifié exécutoire par le Maire  
Compte-tenu de la réception en Préfecture le ...  
Et de l'affichage le ...

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

